
Adresse de la société populaire de Semur (Côte-d'Or) qui invoque la vengeance nationale contre le gouvernement anglais, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Semur (Côte-d'Or) qui invoque la vengeance nationale contre le gouvernement anglais, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 113-114;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23529_t1_0113_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

L'ORATEUR : Citoyens législateurs,

Si la commune de Pierrefitte, district de Franciade se présente la dernière à votre barre pour vous féliciter sur vos sublimes décrets, elle n'est pas restée en arrière sur la profonde reconnaissance des bienfaits que vous répandez journellement dans nos campagnes.

Faisant partie du département de Paris et voisine de cette célèbre cité, elle a ressentie à l'instant la commotion électrique du patriotisme le plus pur. Comme nos frères de Paris, nous avons tressailli de joie à la chute du tiran, comme eux nous avons fremi d'indignation contre cette faction étrangère dont les coups scélérats attaquoient les têtes de nos plus dignes représentants, et comme eux nous avons fait le serment de dé fendre la Convention nationale jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Mais ce qui nous a rempli de la joie la plus douce c'est d'avoir devancé par notre conduite constante dans tous les tems de la révolution votre décret, qui met la probité et la vertu à l'ordre du jour. Nous avons également deviné votre sublime pensée sur l'être suprême et votre décret est venu nous surprendre admirant sa toute puissance, bénissant ses bienfaits. C'est ainsi, Citoyens Législateurs, que tout ce que vous faites est toujours devancé par la volonté générale; il sembleroit que le peuple lui-même vous dicte les loix, tant elles sont conformes à sa pensée, tant elles sont adaptées à son bonheur.

Ce que nous vous disons 1 000 autres l'ont déjà dit et mieux que nous. Certes nous n'aurions pas quitté nos utiles travaux pour être le dernier écho de la république, sans le besoin pressant de venir épancher notre reconnaissance dans vos bras paternels. Oui nous venons vous déclarer que notre commune est déjà heureuse et qu'elle est heureuse par vos décrets.

Vous voyez devant vous les pères de nos intrepides défenseurs, dont vous avez doublé les jouissances en employant leurs fils dans les combats contre la tyrannie, en leur assignant des secours, qui les remplacent dans leurs foyers. Ici ce sont des vieillards-cultivateurs qui vous préparent une moisson que leurs mains débiles pourront encore recueillir. Là ce sont des veuves dont vous faites en quelque sorte revivre les époux par la présence de vos bienfaits. Et vous tendre jeunesse faites éclater votre reconnaissance à cette chère patrie, votre nouvelle mère qui se charge de vous donner à tous la nourriture de l'âme, l'instruction gratuite et qui vous inculque la conscience de son immortalité par les honneurs immortels qu'elle décerne aux jeunes Barra et Viala.

Je vous le demande, Citoyens Législateurs, qu'est devenue l'indigence, qu'est devenu le malheur? Il a fui de nos campagnes avec la féodalité, avec la fiscalité, et le bonheur y est entré avec la sainte égalité, avec la liberté d'où sont énoncés toutes les loix bienfaisantes dont vous ne cessez chaque jour de faire benir la révolution qui les enfanta.

Et nous serions restés froids à tant de bienfaits! L'ingratitude n'est pas dans nos cœurs, notre commune, elle, aime à le répéter, vient ici vous annoncer son bonheur, elle vient vous rendre mille actions de grâces, elle vient vous conjurer de rester à votre poste, qui tant que vous y serez sera une citadelle inexpugnable contre toutes espèces d'attaques intérieures et extérieures. Mais quoi les formidables

armées de ces prétendues puissances coalisées ne vont-elles pas s'aneantir! Nous ne serons jamais las de les combattre. Pour cette fois la victoire aura des ailes aussi rapides que la peur qui voudroit les dérober à nos coups, et ira s'asseoir sur le trône antique des Césars, pour déclarer à l'univers que les trônes ne sont plus.

Nous aussi paisibles cultivateurs nous avons voulu prendre notre part à tant de triomphes. Sitôt que nous fumes instruits que les terres des caves, des granges, des étables renfermaient le puissant minéral, dont le fanatisme en froc fut une des bases de cette poudre formidable, naguère l'espoir des tyrans, aujourd'hui leur effroi, depuis que la vertu républicaine a été forcée d'en faire usage pour punir les crimes par les armes mêmes qu'il inventa, aussitôt, dis-je, nos maisons devinrent autant d'ateliers de salpêtre; mais quel fut notre désespoir de voir notre attente frustrée par nos premiers essais.

Notre terre si riche de toutes les productions de la nature ne renferme pas le sel fulmineux que nous recherchions avec tant d'avidité.

Elle avait beau nous présenter la moisson la plus abondante de mémoire d'homme, des vignes qui promettent des fleuves de vin, c'était du salpêtre qu'il nous fallait, nous ne rêvions que salpêtre, sans salpêtre notre terre devenait pour nous une terre de malédiction. Le génie de la liberté nous suggéra d'autres moyens: il arma nos mains d'un fer légèrement dentelé avec lequel nous grattions tous les parois des murs de nos habitations. Cette poussière s'amoncela avec le tems et avec notre constance. Comme nos cœurs palpiterent au premier essai que nous en fimes. Oh joie incomparable! le succès fut complet; des cristaux abondans en furent le résultat bienvenu; nous venons le déposer sur l'autel de la patrie et dans notre transport civique nous nous écrions vive la république, vive la Convention, vive la Montagne, perissent les tyrans, perissent tous les tyrans (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

6

On reprend la lecture de la correspondance.

La société populaire de Semur, département de la Côte-d'Or, invoque la vengeance nationale contre le gouvernement anglais; elle fait des vœux pour la destruction de cette nouvelle Carthage, et pour que la terre de la liberté soit abreuvée du sang de tous les Anglais qui ont osé la souiller.

Mention honorable et insertion au bulletin. (2)

[Semur, s. d.] (3).

« Représentans du Peuple français,

Des assassins menacent donc encore vos jours!

(1) C 309, pl. 1200, p. 27 (signatures du maire et de l'agent nat., illisibles). *J. Sablier*, n° 1435; *J. Fr.*, n° 657; *Mess. Soir*, n° 693.

(2) *P.V.*, XLI, 217.

(3) C 310, pl. 1210, p. 15.

c'est l'or de l'Angleterre qui leur met le poignard à la main. Elle ne recevra de cet abominable projet qu'une honte éternelle.

L'Être suprême auquel vous venez de rendre un éclatant hommage, vous couvre de son égide.

Si vous avez la sagesse et le courage de ne point accepter de garde que des citoyens justement allarmés vous offrent, et que de lâches despotes multiplient en vain autour d'eux, les yeux des (*sic*) tous les français seront sans cesse ouverts sur vous, leurs cœurs formeront autour de vous un rempart inaccessible.

Votre Décret du 18 floréal est le fidèle interprète de ce courroux d'une grande nation : il vient d'évoquer les mânes de Janbart, de Duguay trouin; leur génie va embrâser nos braves guerriers.

Que la terre de la liberté soit abreuvée du sang de tous les Anglais qui ont osé la souiller ! que les mers soient couvertes des cadavres de ces féroces insulaires, et des débris de leurs vaisseaux ! Que le feu, l'eau et tous les élémens conspirent avec nous pour exterminer la nouvelle Carthage ! et que nos vaisseaux triomphants aillent apprendre à l'univers que nous avons puni les crimes de cette insolente Dominatrice des Mers, et que nous faisons régner dans notre Patrie la probité la justice, et l'ensemble de toutes les vertus !

Tels sont les vœux que les membres de la Société populaire républicaine de Semur se disposent d'adresser unanimement à l'Être Suprême, le jour de sa fête, en lui renouvelant le serment de vivre libres, ou de mourir ».

TIREINE (*Presid.*), CHARMOI, MAILLARD, BAUDOT, GINCHOT, TOUREY, MENUSSIER, CLENET, Antoine BILLOTTE, MENUSSIER le jeune, SALOTTE, DETALLEMONT, POTIER, SIMOUVE, MAISANT, SALOMON, VALOTTE, CARRÉ, CINOZ, GAUTHIER, MELOT, SAVEY, POINSSOT
[et 3 signatures illisibles].

7

La société populaire de Nîmes, département du Gard, applaudit au décret rendu contre les Anglais et les Hanovriens.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Nîmes, s. d.*] (2).

« Représentans,

Vous venez de venger la terre par votre décret du 7 prairial. Les auteurs où les complices de tous les crimes, les anglais auront enfin la place qu'ils méritent, celle des cannibales auxquels ils ont voulu ressembler. Pouvoit-on en effet respecter comme des hommes, les emules des Neron, des Phalaris, des Sinon et des Cromwel, des lâches scelerats qui ne font la guerre qu'en guet-à-pens, et assassinent jusques dans les ports neutres, au mépris de la foy publique, et du droit des gens, des monstres enfin qui érigeant en système politique la perfidie, la trahison, et toutes les espèces de crimes, ont desho-

noré l'espece humaine, et sont devenus les fleaux des nations ? Représentans, donner à de pareils êtres asyle sur la terre de la liberté, lorsque le sort des combats les fait tomber entre nos mains, c'étoit la souiller, c'étoit la charger d'un poids odieux, c'étoit infecter l'air sain et pur que respirent les républicains par le souffle empesté des anthropophages. La nature avoit rélégué l'infame anglois dans une île comme pour le séparer du reste du monde dont il est l'opprobre et l'ennemi, son orgueil, son ambition, son avarice lui ont fait franchir les barrières de la nature ; mais il existe entre ce vil peuple et nous un espace immense qu'il ne franchira jamais, celui qui separe le crime de la vertu, la liberté de l'esclavage. La séparation sera donc éternelle ; ainsi nos braves guerriers se rappelleront qu'on donnoit autrefois la chasse a ces méprisables insulaires, lorsqu'ils habitoient leur bois, comme a des bêtes féroces, et qu'en donnant la mort aux lâches qui ne sauroient pas se deffendre, comme de nouveaux hercules ils purgeront la terre, et deviendront les vengeurs des droits de l'homme et des nations.

Représentans, une guerre à mort apprendra à l'infame londres que si elle voulut être l'emule de Carthage et la surpasser même par le dol, la perfidie et les crimes, elle lui ressemblera encore plus par sa chute. Quel beau jour pour l'humanité que celui ou le feroce Pitt et ses sanguinaires complices seront frappés de mort, où le sceptre de l'imbecille tyran Georges sera brisé, ou les 2 élémens a la fois seront purgés des monstres qui les infectent.

Albion ! ta dernière heure va sonner, tu voulus détruire la liberté, et les enfans de la liberté s'avancent pour te détruire ; ils ne poseront les armes que lorsque l'univers tressaillant de joye s'écriera : *l'humanité est vengée, Albion n'est plus.*

PUECH, L. GIRET, MOULIN, MOURGUE, COURBIT, CREMINS, Léon OLLIVIER, ABOS, Jean Pierre FROMANTIN, H. MONTET, THIRION, MENACE, GIGNOUX, RIFFOD, TRUCHARD, Jean LAFONT, BALOIT, François VERDELHON, POTET, GILLY, GAUSSENS, CASTANCH, J. COULET, COUVET, DANAN, BOUDOIX, L. CHOPON, MIRHANA, DAUDET, J. COULOUGNAC, Jean CALGUE, GUERCIN, GRAMA, LHUISSIER, LASSAN, PARIS, BOUGNOL, LAURANT, COURBET, BLOSDOERFFER, P. MONIER, ROUSSEL, J. CROUPIER, C. NOGARET, JEANMARTIN, J.M. BEAUCOURT, BLANC, SABATIER Fils, LAURENT, I. LE GENEVIERRE, B. FOURNET, ARNAL, LARDE, BOLLARD, DUPUY, LECOINTE, ANGUIER, BENIQUÉ, BRIANCONNET fils aîné (*Secrét.*)
[et 2 signatures illisibles]

8

Le représentant du peuple à Meubeuge (1) annonce à la Convention qu'il vient d'adresser à Paris l'argenterie des églises des communes évacuées par les hulans ; il annonce que cette argenterie va être suivie de 2,000,000 en numéraire, montant d'une imposition faite par lui et son collègue, sur les riches de Mons ; il joint l'état de ce qu'il envoie.

(1) P.V., XLI, 217. Bⁱⁿ, 27 mess.

(2) C 310, pl. 1210, p. 16.

(1) Nord.